

Code	Type de déchet	Condition d'acceptation Code OMoD STEP 558600164	Destination	Prise d'éch.	Code élimin.	Prix TTC	Unité
1	Fosse septique CISTEP	Selon liste UGR	Canal d'entrée	non	D08	0.00	Tonne
2	Fosse septique hors CISTEP	Sur rendez-vous et au maximum 50 tonnes/j	Canal d'entrée	non	D08	107.70	Tonne
3	Dépotage liquide CISTEP	Absence totale d'excréments et de solides	Canal d'entrée	non	D08	0.00	Tonne
4	Dépotage liquide hors CISTEP	Absence totale d'excréments et de solides	Canal d'entrée	oui	D08	70.05	Tonne
5	Dépotage boueux	Déchets sans toxique jusqu'à 50 tonnes/j	Canal d'entrée	non	D08	107.70	Tonne
6	Lavage vidangeuse / benne		Canal d'entrée	non	D08	69.80	Lavage
7	WC chimiques	Le pH doit être compris entre 6.5 et 9	Canal d'entrée	oui	D08	107.70	Tonne
8	Graisse de restaurant	Demande téléphonique préalable, max. 120 tonnes/semaine y compris code 9	Biomaster	non	D08	70.05	Tonne
9	Graisse d'abattoir	Attestation ESB + demande téléphonique préalable, max. 120 tonnes/semaine y compris code 8	Biomaster	non	D08	70.05	Tonne
10	Sable d'autres STEP		Benne au prétraitement	non	D151	156.40	Tonne
11	Déchets de grilles d'autres STEP		Benne au prétraitement	non	D151	250.25	Tonne
12	Déchets de grilles de Savigny	Demande téléphonique préalable	Benne préparée sur dalle	non	D151	250.25	Tonne
13	Boissons usagées	Demande téléphonique préalable	Biomaster	oui	D08	107.70	Tonne
22	Litière	Seulement du lundi au mercredi	Fosses à boues	non	R101	64.65	Tonne
24	Absorbant	Document de suivi code n° 15 02 02, uniquement des pompiers	Fosses à boues	non	R101	0.00	Tonne
25	Boues d'autres STEP	Agenda gmail pour toutes les STEP	Fosses à boues	oui	R101	162.60	Tonne
41	Poudre d'extincteurs	Seulement pour les pompiers de Lausanne	Fosses à boues	non	R101	0.00	Tonne
91	Contrôle de police					24.95	L'unité
92	Contrôle de poids					24.95	L'unité